



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 205 - OCTOBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **R\_A R S\_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais**

Arrêté N °2013266-0006 - Arrêté portant modification de la composition du comité  
départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des  
transports sanitaires du Nord

.....

1





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013266-0006**

**signé par Dominique BUR, Préfet du Nord et Sandrine SEGOVIA- KUENY, Directrice  
générale par intérim de l'Agence régionale de santé Nord - Pas- de- Calais  
le 23 Septembre 2013**

**R\_A R S\_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais**

Arrêté portant modification de la composition  
du comité départemental de l'aide médicale  
urgente, de la permanence des soins et des  
transports sanitaires du Nord

**Arrêté portant modification de la composition  
du comité départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports sanitaires du Nord**

LE PREFET DU NORD  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

et

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DU NORD- PAS- DE- CALAIS

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1435-5 et L 6314-1 ;

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 12 septembre 2013 (publié le 13 septembre 2013) portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er octobre 2013 ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2013 (publié le 13 septembre 2013) portant nomination de Mme Sandrine Segovia-Kueny en qualité de directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé (ARS) Nord – Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de Préfet de la région Nord-Pas de Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2011, modifié le 28 février 2012 et le 1<sup>er</sup> juillet 2013, portant composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du NORD (CODAMUPS-TS du Nord) ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Nord et de Monsieur le Directeur général délégué, directeur de l'offre de soins, de l'Agence régionale de santé Nord-Pas de Calais ;

**ARRETEMENT**

**Article 1<sup>er</sup>** - L'arrêté modifié du 29 mars 2011, portant composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du NORD (CODAMUPS-TS du Nord) co-présidé par le Préfet et le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou leurs représentants, est modifié comme suit :

**1 – REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**a) un conseiller général :**

- M. Michel VANDEVOORDE  
Conseiller Général du Nord délégué à la Villa Marguerite Yourcenar  
Maire de Nieppe

**b) deux maires :**

- M. Bernard DEBEUGNY  
Maire de NEUF-BERQUIN
- Suppléante : Mme Patricia MOONE, Maire de BERTHEN
- siège vacant

**2 – PARTENAIRES DE L'AIDE MEDICALE URGENTE :**

**a) un médecin responsable de service d'aide médicale :**

- M. le docteur Patrick GOLDSTEIN  
Chef de service au S.A.M.U. du département du Nord - C.H.R.U. LILLE
- Suppléant : M. le docteur Alain FACON  
Chef de service adjoint au S.A.M.U. du département du Nord - C.H.R.U. LILLE

**un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation :**

- M. le docteur Jean-Bernard CAMPAGNE  
Responsable SMUR - Centre Hospitalier de DUNKERQUE
- b) un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :**
- M. Renaud DOGIMONT, Directeur du Centre Hospitalier de Douai
- c) le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours**
- d) le directeur départemental du service d'incendie et de secours**
- e) le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours**
- f) un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours :**
- Colonel Bruno MOULART  
Directeur Général Opérations - SDIS du Nord

### 3 – MEMBRES NOMMES SUR PROPOSITION DES ORGANISMES QU'ILS REPRESENTENT :

**a) un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :**

- M. le docteur Jean-François RAULT  
Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Nord

**b) quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :**

- M. le docteur Pierre-Marie COQUET  
médecin généraliste à MAUBEUGE  
*Suppléant : M. le docteur Christophe VANDORPE  
médecin généraliste à ERQUINGHEM-LYS*
- M. le docteur Bertrand DEMORY  
médecin généraliste à ARMENTIERES  
*Suppléant : M. le docteur Jean-Paul KORNOBIS  
médecin généraliste à LILLE*
- M. le docteur Pierre GHEERAERT  
médecin généraliste à ROUBAIX  
*Suppléant : M. le docteur François DELFORGE  
médecin généraliste à HEM*
- M. le docteur Philippe PLATEL  
médecin généraliste à LILLE  
*Suppléant : M. le docteur Pierre GOIDIN  
médecin généraliste à DUNKERQUE*

**c) un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française :**

- M. Jean-Paul COTTIGNY  
Directeur Départemental de l'Urgence et du Secourisme  
Délégation Départementale de la Croix Rouge du Nord

**d) deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :**

**SAMU de France :**

- Mme le docteur Véronique BALLESTRAZZI  
Chef de service SAU/SMUR - Centre Hospitalier d'ARMENTIERES  
*Suppléant : M. le Professeur Eric WIEL  
Chef de pôle adjoint du Pôle de l'urgence – SAMU du Nord – CHRU de LILLE*

**Association des médecins urgentistes de France :**

- M. le Docteur Franck LEGRAND  
Membre de l'A.M.U.F. - Centre Hospitalier d'ARMENTIERES

**e) un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés**

**Syndicat des urgentistes de l'hospitalisation privée (S.N.U.H.P) :**

- M. le docteur Fethi KEFIF  
Clinique Saint Amé - LAMBRES LEZ DOUAI  
  
Suppléant : M. le docteur Pierre ERRA, Clinique Saint Amé - LAMBRES LEZ DOUAI

**f) un représentant de chacune des associations de permanence des soins**

**l'Association des médecins régulateurs libéraux du Nord (A.M.R.L 59) :**

- M. le docteur Frédéric ANDRES  
médecin généraliste à NIEPPE

**l'association des médecins régulateurs libéraux en nuit profonde du département du Nord**

- M. le docteur Angelo LAZAN  
médecin généraliste à LILLE-HELLEMMES

**la Fédération des associations de permanence des soins du Nord (F.A.P.S.59) :**

- M. le docteur Charles CHARANI  
médecin généraliste à ROUBAIX

**« S.O.S. médecins » de LILLE-ROUBAIX-TOURCOING :**

- M. le docteur Fabien TARET  
médecin généraliste

**« S.O.S. médecins » de DUNKERQUE :**

- M. le docteur Thierry MRAOVIC  
Président

Suppléant : M. le Docteur Nicolas RIVIERE

**g) un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique**

**la fédération hospitalière de France (FHF) :**

- Madame Sophie DELMOTTE  
Directrice Adjointe du Centre Hospitalier d'ARMENTIERES

Suppléante : Mme Julie ZIMMERMANN, Directrice Stratégie et Coopérations au CH de Valenciennes

**h) un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental**

**la fédération de l'hospitalisation privée (FHP) :**

- Monsieur Olivier DEVRIENDT  
Polyclinique du Parc – SAINT-SAULVE

**la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (F.E.H.A.P) :**

- M. le docteur Jean BOUQUILLON  
Chef de service des urgences - Hôpital Saint Vincent de Paul à Lille

**i) quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental**

**la chambre nationale des services d'ambulances (C.N.S.A.), 2 sièges :**

- M. Martial DURU  
SA DURU-GUYONVARCH Ambulance ECLAIR à LOMME

Suppléante : Mme Audrey PETIT, Ambulances PETIT à RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE

- M. Philippe BUIRETTE  
Ets BUIRETTE SA à DENAIN

Suppléant : M. Olivier LECOCQ, Ambulances de France IV à LILLE

**la fédération nationale des transporteurs sanitaires (F.N.T.S.) :**

- M. Jean-Olivier MARIN  
Ambulances Marin à LEWARDE

**la fédération nationale des ambulanciers privés (F.N.A.P.) :**

- M. Michel BLANCHARD  
SARL Etablissements MAROUSEZ à FECHAIN

Suppléante : Mme Patricia BARTHELEMY, Ambulances BARTHELEMY à VIEUX-CONDE

**j) un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental**

**l'A.D.R.U.-A.T.S.U.59 :**

- M. Didier CACHERA  
Ambulances CACHERA à MARQUETTE EN OSTREVANT

**k) un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :**

- M. Nicolas BENAULT  
Membre du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Nord-Pas-de-Calais

**l) un représentant de l'URPS représentant les pharmaciens :**

- M. Patrice MARCKIEWICZ  
Secrétaire de l'URPS Pharmaciens  
Pharmacien à FACHES-THUMESNIL

**m) un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national**

**le syndicat des pharmaciens du Nord :**

- M. Dominique GAUDET  
Président du syndicat des pharmaciens du Nord  
pharmacien à LILLE

Suppléant : M. Jérôme CATTIAUX, pharmacien à CAMBRAI

**n) un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes :**

- M. le docteur Michel STAUMONT  
Vice-président et Trésorier du Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Nord
- Suppléant : M. le Docteur Benoît DELATTRE

**o) un représentant de l'URPS représentant les chirurgiens-dentistes :**

- M. le Docteur Régis MERESSE  
Chirurgien-dentiste à ANZIN
- Suppléant : Dr Hervé BAELDE  
Chirurgien-dentiste à VILLENEUVE D'ASCQ

**4 – UN REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS D'USAGERS**

**le collectif inter-associatif sur la santé :**

- M. Robert HOUZE  
Vice-président du CISS du Nord-Pas-de-Calais
- Suppléante : Mme Lahanissa ABED-MADI, vice-présidente du CISS du Nord-Pas-de-Calais

**Article 2** – Les membres du CODAMUPS-TS nommés par le présent arrêté modificatif sont nommés au sein du CODAMUPS-TS pour la durée du mandat restant à courir pour les autres membres, soit jusqu'au 28 mars 2014.

**Article 3** – Le secrétariat du comité est assuré par l'agence régionale de santé du Nord - Pas-de-Calais.

**Article 4** – Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans le délai de deux mois qui suit sa notification :

- par recours gracieux ;
- et/ou par recours hiérarchique auprès du ministre de la santé et des sports ;
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille.

**Article 5** – Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur général délégué, directeur de l'offre de soins, de l'agence régionale de santé du Nord - Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'ensemble des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

A Lille, le 23 septembre 2013

Le Préfet du Nord,

Dominique BUR

La Directrice générale par intérim de  
l'Agence Régionale de Santé  
Nord - Pas-de-Calais,

Sandrine SEGOVA-KUENY